Une image contenant Police, logo, Graphique, symbole

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

**TERMES DE REFERENCE**

**APPEL D’OFFRES**

**Évaluation finale Projet CPP – AFD Éducation / Formation Inclusives - Phase II**

**Bénin, Burkina Faso, Madagascar, Sénégal, Togo**

**Durée du projet : du 01/01/2022 au 31/12/2025**

**Partenaire financier :**



**Référence Dossier : DA-DAKA-00995**

***18/07/*2025**

1. **Informations générales**

## . Sur Humanité & Inclusion

HI est une organisation de solidarité internationale, non gouvernementale, indépendante et impartiale. Elle intervient dans les s**ituations de pauvreté et d’exclusion,** de conflits et de catastrophes, **aux côtés des personnes handicapées** et des populations vulnérables. Elle **agit et témoigne, pour répondre** aux besoins essentiels afin d’**améliorer les conditions de vie** et promouvoir le respect de la dignité et des droits fondamentaux des personnes handicapées.

Les valeurs de HI sous-tendent l’action de tout le réseau HI. Il s’agit d’**Humanité**, d’**Inclusion**, d’**Engagement** et d’**Intégrité**.

HI intervient dans 60 pays auprès de 3.099.629 bénéficiaires en 2024 répartis dans les différents secteurs d’intervention. Parmi ces secteurs, il y a l’Insertion Economique.

## 1.2. Sur Humanité & Inclusion dans le pays/région

Faisant suite à une première phase de mise en œuvre (2018–2021), le projet Santé mentale et continuum Éducation/Formation inclusif est actuellement déployé dans quatre pays — le Bénin, le Sénégal, le Togo et Madagascar — avec le retrait du Burkina Faso à la fin de l’année 2023. Ce projet est financé à 70 % par l’Agence Française de Développement (AFD), avec un financement réparti entre la région SAO (Sahel–Afrique de l’Ouest : Sénégal, Bénin, Togo) et le programme Madagascar. Chaque pays s’engage activement dans le développement de l’éducation et de la formation professionnelle en faveur des personnes handicapées et des populations vulnérables. Cette mission, directement liée aux Objectifs de Développement Durable (ODD) 4 et 5[[1]](#footnote-1), s’articule autour de l’éducation inclusive et de l’égalité femmes-hommes. Ainsi, en complément du projet CPP II, chaque mission met en œuvre des activités additionnelles, soit à travers des projets dédiés, soit par le biais d’une assistance technique, dans le but de renforcer l’impact sur l’accès et la qualité des apprentissages inclusifs pour les filles et garçons en situation de handicap. Ces actions visent une mise à l’échelle progressive de stratégies innovantes sur l’ensemble du continuum Éducation / Formation.

1. **Contexte de l’évaluation**

**2.1 Présentation du projet à évaluer – composante Education Inclusive/formation professionnelle**

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom du projet – Libellé court :** | *Santé Mentale et Continuum Éducation / Formation Inclusif* |
| **Nom du projet – Libellé long :** | *Vers un agir flexible pour un accès inclusif à l’éducation et à la formation professionnelle et la construction d’une société attentive aux problématiques de santé mentale et au respect des droits des personnes* |
| **Lieu d'intervention (volet EI/FP)** | Bénin, Burkina Faso, Madagascar, Sénégal et Togo |
| **Type de projet** | **Convention de partenariat pluriannuelle – CPP (4 ans) – Phase II** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Principaux partenaires du projet** | EI/FP : Les ministères de l’éducation et de la formation professionnelle et directions concernées de chaque pays, les associations de personnes handicapées, les organisations locales pour l’éducation pour tous, les groupements de parents d’élèves, les écoles et centres de formations ciblés. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Résumé du projet :**  Le projet vise à contribuer à la réduction de la pauvreté a travers de deux thématiques liées et facteurs d’exclusion : la santé mentale (SM) d’une part et l’éducation inclusive (EI) et de la formation professionnelle (FP) d’autre part. Si ces thématiques sont bien distinctes et ont leur existence propre au sein du projet, elles contribuent toutefois ensemble au renforcement de la résilience[[2]](#footnote-2) des populations.  Au niveau de l’EI et de la FP, le projet vise à développer des stratégies communautaires et participatives afin d’assurer un accès continu à l’apprentissage pour les jeunes handicapés, à travers la mise à l’échelle progressive de stratégies innovantes sur le continuum Éducation / Formation inclusif. L’ambition est qu’à l’issue du projet, les acteurs institutionnels seront en mesure de développer et piloter des politiques et stratégies inclusives et sensibles au genre. Quant aux organisations de la société civile, elles verront leurs capacités de mobilisation, de plaidoyer et de sensibilisation renforcées pour faire de l’éducation/formation professionnelle inclusive une priorité au niveau national et international.  **Objectif global :** Améliorer de manière tangible les conditions de vie des personnes handicapées et des populations vulnérables à travers une approche inclusive et participative.  **Objectif(s) spécifique(s) :**  **Objectif spécifique 2 :** Améliorer l’accès et la qualité des enseignements-apprentissages inclusifs pour les filles et garçons handicapés à travers la mise à l’échelle progressive de stratégies innovantes sur le continuum Éducation / Formation.  **Résultat 1 :**Les autorités de l’éducation et de la formation professionnelle s’approprient et assurent le déploiement des politiques et stratégies inclusives.  **Activités principales :**  HI va se charger de l’appui technique et de l’accompagnement des acteurs institutionnels, en s’appuyant sur des personnes ressources déjà formées et mobilisées sur les enjeux de l’inclusion au sein des différentes institutions concernés (ministères et leurs structures déconcentrés, instituts de formation etc.). Il s’agira notamment d’accompagner les capacités institutionnelles de cadrage, pilotage et coordination en matière de politiques d’éducation et de formation inclusives,à travers notamment la participation et le soutien aux instances nationales et locales de dialogue multi-acteur. Dans chaque pays d’intervention, HI s’engage à poursuivre le renforcement de capacités et l’accompagnement des acteurs institutionnels pour l’élaboration et la mise en œuvre de politiques et stratégies inclusives au niveau du continuum éducation-formation. Pour améliorer de manière systémique les capacités des professionnels de l’éducation et de la formation, HI appuiera techniquement les ministères concernés pour la prise en compte de l’approche inclusive dans les dispositifs existants de formation initiale et continue. Un appui technique sera également fourni pour que la dimension du handicap soit mieux intégrée dans le Système d’Information sur la Gestion de l’Éducation (SIGE) existant dans les différents pays. Enfin, dans cette Phase 2, HI va poursuivre le travail engagé dans la Phase 1 pour l’adaptation des épreuves d’examens ou concours, en cours ou en fin de cycles (primaire, secondaire, formation professionnelle).  **Résultat 2 :** Des dispositifs et pratiques inclusifs sont consolidés pour favoriser la participation de tous les apprenants, filles et garçons, dans l’éducation et la formation professionnelle.  **Activités principales :**  Le projetva concentrer son action au niveau des services d’éducation et de formation afin d’améliorer leur inclusivité. A ce titre, il est prévu de consolider les dispositifs innovants pour l’inclusion au niveau primaire-secondaire à travers, entre autres, l’appui aux professionnels ainsi que l’accompagnement personnalisé des enfants et des jeunes, y compris le référencement vers les services de santé. L’étude sur les TIC réalisée dans la phase 1 sera exploitée pour développer l’innovation dans les enseignements-apprentissages à travers l’utilisation des technologies de l’information et de la communication accessibles. Le soutien aux dispositifs spécifiques relatifs à certaines déficiences et difficultés d’apprentissage, notamment la déficience visuelle et auditive, sera continué avec la mobilisation des enseignants itinérants et des Auxiliaires de Vie Scolaire, en tirant les leçons de la capitalisation de ces dispositifs réalisée au cours de la phase 1 du projet. Parallèlement aux écoles, le projet poursuivra dans l’ensemble des pays le renforcement des capacités d’inclusion et l’innovation des dispositifs d’orientation, d’accompagnement et de formation professionnelle. Une attention particulière sera accordée à la mise en œuvre de stratégies spécifiques pour la prise en compte des enjeux d’intersectionnalité genre-âge-handicap, en suivant les recommandations de l’étude sur l’éducation des filles handicapées réalisée dans la phase 1 du projet. Les actions d’appui technique et d’accompagnement des professionnels de l’éducation et de la formation seront coordonnées par HI en mobilisant et fédérant les ressources et services spécialisés (formateurs, services sociaux et de santé, opérateurs dans le domaine des TIC, OSC dont les OPH). | |
| **Résultat 3 :** Les acteurs de la société civile, renforcés dans leurs capacités de coordination et d’influence, mènent un plaidoyer efficace permettant de multiplier les engagements politiques et financiers pour l’équité et l’inclusion dans l’éducation.  **Activités principales :**  Le projetse focalisera sur le soutien aux acteurs de la société civile afin qu’ils soient plus efficaces et pertinents dans leurs actions de sensibilisation et de plaidoyer en faveur de l’éducation et de la formation inclusives. Ainsi, il est prévu d’une part de former les OSC (OPH et autres organisations œuvrant dans les secteurs de l’éducation et de la formation) sur les enjeux de l’inclusion et de l’intersectionnalité genre-âge et handicap, et d’autre part, de renforcer leurs capacités de coordination, gestion, gouvernance, influence. A l’instar de la phase 1, le projet soutiendra la participation aux évènements et aux activités de sensibilisation et plaidoyer menées par les acteurs communautaires et les OSC au niveau local, national et international sur l’inclusion des enfants et jeunes handicapés. Afin d’amplifier la voix des enfants et des jeunes handicapés dans les actions de sensibilisation et de plaidoyer, il est prévu de soutenir des réseaux d’ambassadrices/ambassadeurs de l’inclusion. Les actions de soutien aux acteurs de la société civile vont être pilotées par HI qui mobilisera des ressources spécifiques internes ou externes pour le renforcement de capacités et pour le développement d’outils de plaidoyer et de communication. Les actions de sensibilisation et de plaidoyer seront menées par les OSC au niveau local, national et international.  **Résultat 4 :** La recherche, la capitalisation, le partage de connaissance et d’expérience participent à la construction collective des savoirs faisant évoluer les pratiques et les politiques de l’éducation et de formation.  **Activités principales :**  Le résultat 4 est relatif à la dimension multi-pays du projet et englobe toutes les activités transversales d’échange, d’étude et de capitalisation. Ainsi, il est envisagé d’organiser des visites d’échanges interpays et des séminaires d’échanges de pratiques entre les parties prenantes du projet, réunissant les équipes HI et les partenaires clés. HI va piloter la réalisation d’études et recherches sur des sujets clés du continuum éducation-formation ainsi que l’élaboration d’études de cas et outils de capitalisation sur les expériences développées par le projet. Enfin, au niveau national, il est prévu de développer des annuaires des services de formation professionnelle inclusifs. La réalisation des visites et des séminaires d’échange va être coordonnée par HI en impliquant les partenaires clés du projet. Pour la réalisation des recherches, des études de cas, des annuaires et des capitalisations, il est prévu de faire appel aux ressources internes et à des consultants. | |
| **Groupe(s) cible(s)** | * Les enfants et jeunes handicapés accompagnés dans leur parcours d’éducation et d’apprentissage : **9 902** personnes dont 50 % de filles et **3110**enfants et jeunes pour un accompagnement social personnalisé * L’ensemble des personnels éducatifs et de formation professionnelle des différents services ciblés (centres de formation, écoles, collèges, services sociaux et d’orientation, entreprises qui proposent l’apprentissage) : **2 665** personnes * 35 partenaires institutionnels en lien avec les secteurs de l’éducation et de la formation professionnelle des **4 pays** * **14** partenaires de la société civile des **4 pays** renforcés au niveau technique et organisationnel * L’ensemble des familles et des acteurs de la communauté impliqués dans l’accès à l’éducation sensibilisé à l’éducation et formation inclusives : environ **16 000** personnes   **Bénéficiaires indirectes :**  Il est attendu que l’ensemble des femmes et des hommes, filles et garçons de la communauté bénéficieront indirectement du projet. Les femmes, les hommes, les filles et les garçons vulnérables à risque de développer une détresse psychosociale et l’ensemble de la communauté auront une meilleure compréhension de la santé mentale. De même, l’ensemble des communautés des zones d’intervention, des élèves et de leurs familles et des acteurs éducatifs et de la formation des zones ciblées bénéficieront également indirectement du projet soit environ **230 000** personnes (**110 000** en SM et **120 000** personnes en EI/FP) |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Dates de la CPP II** | **Tranche 1**  de 01/01/2022 à 31/12/2023 | **Tranche 2**  de 01/01/2024 à 31/12/2025 | **TOTAL**  de 01/01/2022 à 31/12/2025 |

**2.2 Justification de l’évaluation finale**

L’évaluation externe du projet CPP phase 2 est un des livrables attendus de la mise œuvre. Elle s’inscrit dans un double enjeu de redevabilité vis-à-vis du bailleur et des bénéficiaires mais aussi à des fins d’apprentissage. L’évaluation externe permettra ainsi d’apprécier la qualité globale du projet via l’analyse des effets des interventions chez les bénéficiaires, de la pérennité des actions implémentées et de l’efficacité de la stratégie de mise œuvre au regard du niveau d’atteinte des résultats attendus.

Les résultats de cette évaluation seront donc destinés au partenaire financier l’AFD, à HI et ses partenaires. Ils pourront également être partagés avec les autres bailleurs ayant contribués au financement du projet dans les différents pays.

De plus, la stratégie mise en place pose les bases d’un changement des pratiques ; ce changement est à consolider à travers un ancrage institutionnel gage de pérennité. L’évaluation devra proposer des pistes de réflexions et des recommandations visant rendre effectif cet ancrage institutionnel.

Le rapport d’évaluation externe du projet permettra à HI et à ses partenaires d’analyser les résultats et recommandations afin de se projeter vers d’autres enjeux liés à l’insertion des personnes handicapées.

1. **Objectifs de l’évaluation**

**3.1 Objectif général**

**L’objectif** de cette évaluation est de mesurer la qualité globale du projet et l’atteinte des résultats planifiés et les évolutions réalisées, en tenant compte des BÉNÉFICES, de la GESTION et des ACTEURS impliqués. Elle analyse également l’efficacité des stratégies mises en œuvre par Handicap International (HI) et ses partenaires lors de la deuxième phase du projet.

Cette mission vise à identifier les forces et faiblesses du projet, en proposant des recommandations pour ajuster et renforcer les stratégies et actions à mettre en œuvre dans une éventuelle phase suivante.

Faisant partie d’un processus d’apprentissage, cette évaluation contribuera à l’amélioration continue des interventions, à travers la création et le partage de connaissances, ainsi que la diffusion des résultats et des enseignements tirés de l’expérience du projet.

**3.2 Objectifs spécifiques de l’évaluation**

**Objectif Spécifique 1** : Evaluer la qualité des BÉNÉFICES du projet à travers les critères Changements et Pertinence.

**Objectif Spécifique 2** : Evaluer la qualité de la GESTION du projet à travers le critère Efficacité.

**Objectif spécifique 3** : Evaluer la qualité de la collaboration avec les ACTEURS à travers les critères Redevabilité aux populations et Partenariat.

**3.3 Critères et questions d'évaluation**

Voici une liste indicative de questions d’évaluation :

1. **Evaluation des BENEFICES :** Evaluer la qualité des **BENEFICES** du projet au niveau des enfants et jeunes handicapés, selon le genre et les types de déficiences, et des partenaires appuyés, à travers les critères **Changements et Pertinence.**

# Critère Pertinence :

* **Contexte**
* Le projet a-t-il su s’adapter aux réalités spécifiques des différents pays et aux chocs exogènes (Réduction du financement, crise budgétaire américaine) ?
* **Besoins**
  + - Le projet répond-t-il aux besoins spécifiques des enfants et jeunes handicapées en rapport avec leur inclusion scolaire et formative ?

**Critère Changements :**

* **Effets**
* Quels changements concrets ont été observés dans la vie des enfants et jeunes, filles et garçons (accès, participation, réussite) grâce au projet ?
* **Continuité**
* Quelles mesures ont été prises pour assurer la continuité des pratiques inclusives dans les politiques ou les structures ?
* **Autonomie**
* Les partenaires disposent-ils désormais des compétences et ressources nécessaires pour mettre en œuvre des actions inclusives de manière autonome ?

1. **Evaluation de la GESTION :** Evaluer la qualité de la **GESTION** dans la mise en œuvre du projet à travers le critère **Efficacité et Efficience**.

**Critère Efficacité :**

* **Résultats**
* Les différentes activités et les calendriers de mise en œuvre ont-ils permis d’atteindre les objectifs du projet ?

1. **Evaluation des ACTEURS :** Evaluer la qualité de la collaboration avec les **ACTEURS** (bénéficiaires, partenaires et autres parties prenantes) au niveau de leur mobilisation et implication à travers les critères **Redevabilité aux Populations et Partenariat**.

**Critère Partenariat :**

* **Collaboration**
* Quelles sont les synergies qui ont été mises en place dans le cadre du projet afin d’assurer la cohérence, la complémentarité et la continuité des interventions, en particulier avec le ministère de l’éducation et de la formation professionnelle (Inspections Académiques et d’Éducation/Écoles/Centres de Formation Professionnelle/Écoles et Ressources spécialisées) collectivités locales, OPHs et OSC ? Une analyse poussée des engagements et actions prises par ces entités et les mécanismes publics d’orientation, de planification et implémentation disponible est attendue.
* **Implication**
* Les partenaires opérationnels sont-ils régulièrement informés et sont-ils activement impliqués dans les processus de prise de décision argumentés et transparents concernant les orientations, la planification, la mise en œuvre et l’atteinte des objectifs du projet ?

# Critère Redevabilité aux populations

* **Participation**
* Comment le projet a-t-il favorisé la participation des communautés impactées et populations cibles lors de sa mise en œuvre ?

1. **Méthodologie de l’évaluation et organisation de la mission**

**4.1 Méthode de collecte**

L’évaluation finale du projet couvrira les 4 pays d’intervention du projet. Ce choix sera confirmé par l’évaluateur/évaluatrice et la coordinatrice du projet en fonction du budget disponible.

Le contrat de prestation de services couvrira l’ensemble des frais relatifs aux dépenses exécutées par le (a) consultant (e) : déplacement, communication, hébergement, restauration et honoraires.

Le focus de l’évaluation devra être porté sur les aspects qualitatifs. La méthodologie proposée devra ainsi prendre compte une revue documentaire qui sera menée de manière rigoureuse par la/le consultant. A cet effet, un ensemble de documents sera mis à sa disposition :

* + - Documents de projets (narratif et financier, cadre logique, programmes d’activités, évaluation de la phase 1 du projet…).
    - Productions du projet (guides, capsules vidéo, fiches techniques, rapport Tranche 1 et comptes rendus d’activités…).
    - Auto-évaluation à mi-parcours réalisées.
    - Bases de données de suivi des actions etc.

L’évaluateur/évaluatrice proposera une méthodologie et des outils inclusifs de collecte des données.

**4.2 Acteurs impliqués dans l’évaluation**

L’évaluation sera coordonnée par la spécialiste, coordinatrice du projet, basée à Dakar, Sénégal. Dans chaque pays, les groupes cibles à rencontrer seront : les enfants et jeunes et adultes handicapés, bénéficiaires de l’action, les responsables de l’éducation niveau central (MEN) et décentralisé (inspections et écoles), les acteurs de l’orientation scolaire, de la formation professionnelle et de l’emploi, aux niveaux opérationnels et institutionnels, les acteurs sociaux, aux niveaux opérationnels et institutionnels, les prestataires, les associations partenaires (Organisation des Personnes Handicapées (OPH) et OSC), les équipes pays de HI et leurs partenaires opérationnels, les partenaires stratégiques du projet ANCEFA (African Network Campaign of Education for All) et la FOAPH (Fédération Ouest Africaine des Organisations des Personnes Handicapés) et ses partenaires pays, si disponibles, les représentants du bailleur dans les pays.

Les rôles des différentes parties prenantes se présente comme suit :

* + - Le commanditaire produit les lignes directrices de l’évaluation, s’assure du bon déroulement de l’évaluation conformément au calendrier de réalisation. Il veille au paiement des coûts liés à la prestation dans les délais et s’occupe de l’organisation des différents moments d’échange (préparation et restitutions).
    - Le comité de pilotage de l’évaluation est l’instance de supervision du processus d’évaluation. À cet effet, il sera sollicité dans les phases clés du processus : la validation des termes de référence, la relecture et la validation des rapports provisoires et définitifs à travers les réunions du COPIL à l’issue de la soumission du rapport de démarrage : 1 réunion au Démarrage, 1 après soumission du rapport de démarrage, 1 après la récolte des données, 1 après la soumission du rapport final provisoire. A côté de la spécialiste, coordinatrice du pays, la composition du Copil se présente comme suit :
      * Les chefs de projet HI : ils fourniront de la documentation (Rapports et comptes rendus d’activités, schéma multi acteurs…) et faciliteront les contacts entre l’évaluateur et les acteurs ciblés. Ils veilleront sur la conformité des données recueillies et des conclusions présentées dans le rapport provisoire en fonction de la réalité de la mise en œuvre dans les différents pays concernés.
      * La MEAL du programme Sénégal accompagne le cadrage et la mise en œuvre de l’évaluation dans le respect des standards édictées par la politique qualité des projets (PQP) de HI.
      * Le chargé de conformité du programme Sénégal veille sur la conformité du processus au regard des directives de HI en la matière et sur le respect scrupuleux des différentes politiques de protections de HI.
      * De manière optionnelle et en fonction des besoins, le copil peut faire appel à d’autres compétences présentes à HI pour appuyer le processus d’évaluation : Global spécialiste, O2, TUM Sénégal etc.
      * Les groupes cibles listé ci-dessus seront principalement sollicités dans la collecte des données par l’évaluateur.

Une communication permanente sera établie entre le comité de pilotage et l’évaluateur/évaluatrice. A cet effet, trois réunions sont prévues : 1 au démarrage de la mission, 1 après les enquêtes terrains et 1 pour présenter le rapport provisoire. Entre ces différents moments, des échanges téléphoniques, par mail ou sur la plateforme Teams permettront de maintenir le contact avec l’évaluateur/évaluatrice.

**4.3 Organisation de la mission**

Sous la supervision de la spécialiste, coordinatrice du projet multi-pays, la/le consultant(e) mettra en œuvre les tâches suivantes dans le respect des politiques, normes et procédures de HI et de l’AFD, et de la planification globale du projet :

* + - Revue documentaire :
      * Prendre connaissance de la documentation du projet (Documents de projet, rapport bailleurs, rapport auto-évaluation à mi-parcours…) et des autres documents de référence collectés par l’équipe de projet.
      * Prendre connaissance de la documentation d’HI, de l’AFD, des pays concernés et des autres acteurs nationaux et internationaux du domaine.
    - Ajuster, au besoin, la méthodologie, les outils et le calendrier de réalisation de l’évaluation à la suite de la réunion de cadrage avec le commanditaire.
      * Élaborer et proposer des guides d’entretiens/questionnaires évaluatifs sur la base des questions indicatives d’évaluation proposées dans les Termes de référence. La validation des outils de collecte de données se fera en lien avec la spécialiste, les chefs de projets pays et la MEAL Sénégal de HI.
    - Prendre part à la première restitution des données au Comité de Pilotage.
    - Rédiger le rapport préliminaire d’analyse des données selon un plan validé avec l’équipe de projet.
    - Faciliter l’atelier de restitution et validation des données avec les équipes de projet.
    - Finaliser et transmettre au commanditaire le rapport final intégrant les observations formulées lors de l’atelier de restitution.

La/Le consultant (e ) pourra bénéficier tout au long du mandat des facilités des bureaux de HI dans les pays d’intervention.

Toutefois, l'organisation des déplacements dans les différents pays et des rencontres avec les acteurs incombe au Consultant. Il pourra être épauler par HI notamment sur la mise en relation avec les acteurs et la prise de rendez-vous.

1. **Principes et valeurs**

**5.1. Politique de Protection et de lutte contre la corruption**

L’évaluation sera conduite dans le respect des règles éthiques d’Humanité & Inclusion (HI) et de ses politiques de protection ci-dessous.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| [Code de conduite](https://www.hi.org/sn_uploads/document/Code-de-conduite-_-Integrite--Prevention-des-abus-et-Protection-des-personnes.pdf) | [Protection des bénéficiaires contre l’exploitation, les abus et le harcèlement sexuels](https://www.hi.org/sn_uploads/document/PI03---PEAHS---Politique-Institutionnelle.pdf) | [Politique de protection de l’enfance](https://www.hi.org/sn_uploads/document/PI-02---PPE---Politique-de-protection-de-l-enfance.pdf) | [Politique de lutte contre la fraude et la corruption](https://www.hi.org/sn_uploads/document/PI04_PI_politique-lutte-contre-fraude-corruption_1.pdf) |

*Maintenir enfoncé le bouton ctrl + clique gauche pour ouvrir les liens.*

L’évaluateur/évaluatrice respectera la confidentialité et n’utilisera ni à son avantage, ni à celui d’autres personnes, les données et informations recueillies dans le cadre de sa mission.

**5.2. Mesures éthiques\***

Dans le cadre de chaque évaluation, HI s’engage à faire respecter certaines mesures éthiques. La prise en compte de ces mesures dans l’offre technique est impérative :

* **Respecter la dignité des personnes cibles** : l’offre technique présentera les mesures adoptées en vue de préserver la dignité des personnes handicapées bénéficiaires du projet en particulier et la réalisation de la mission dans le respect mutuel des valeurs et croyances de chacun.
* **Garantir la sécurité des participants, des partenaires et des équipes :** l’offre technique doit expliciter les mesures de mitigation des risques.
* **Assurer une approche centrée sur la personne / la communauté :** l’offre technique doit proposer des méthodes adaptées aux besoins du public visé (par exemple outils adaptés en cas de public analphabète / langage des signes / matériel adaptés aux enfants…).
* **Obtenir le consentement libre et éclairé des participants :** l’offre technique doit expliciter comment l’évaluateur/évaluatrice recueillera le consentement et/ou l’assentiment libre et éclairé de ses interlocuteurs.
* **Assurer la sécurité des données personnelles et sensibles tout au long de l’activité** : l’offre technique devra proposer des mesures pour la protection des données personnelles.

\**Ces mesures pourront être adaptées à l’issue du rapport de démarrage.*

**5.3. Participation des acteurs et populations**

Les acteurs et les populations, bénéficiaires indirectes du projet, seront mobilisés dans l’évaluation. Une démarche participative et inclusive sera ainsi mise en place afin d’impliquer les différentes parties prenantes. A cet effet, le concours des équipes HI et des OSC partenaires opérationnelles facilitera la mobilisation des acteurs et populations. Les consultations des acteurs et des populations se fera à l’aide d’outils spécifiques tels que les guides d’entretiens et les questionnaires.

**5.4. Autres**

HI mettra à la disposition de la (du) consultant (e) un état des lieux sur la sécurité dans les différents pays. Les recommandations sécuritaires fournies par HI devront être scrupuleusement respectées par la/le consultant-e.

La/le consultant(e) est responsable de sa propre sécurité. Elle (il) veillera ainsi à contracter sa propre police d’assurance.

1. **Livrables attendus et calendrier proposé**

**6.1. Livrables**

Les livrables attendus de l’évaluation sont :

* Un rapport de démarrage de 5 à 10 pages, affinant/précisant la méthodologie proposée pour répondre aux questions évaluatives et intégrant un plan d’actions. Ce plan de démarrage devra être validé par le CoPil.
* Un support de restitution de 5 à 10 pages, présentant les premiers résultats, conclusions et recommandations, devant être présenté au CoPil.
* Un rapport final de 30 pages maximum et les annexes suivantes : les différents outils de collectes utilisés (questionnaires, guides d’entretien…) le rapport de démarrage et un support Powerpoint de présentation des résultats de l’évaluation.
* Une synthèse de 4 pages du rapport d’évaluation.

|  |  |
| --- | --- |
| *Le rapport final devra être intégré dans le template suivant :* | *La qualité du rapport final sera revue par HI grâce à cette grille :* |
|  |  |

Le rapport devra **proposer des recommandations** qui pourraient orienter HI dans le cadre du développement d’une seconde phase, notamment sur les aspects suivants :

* Les améliorations à apporter, en particulier concernant l’**appui aux organisations de la société civile** afin qu’elles mènent une action efficace pour promouvoir le droit à l’éducation et à la formation professionnelles des filles et garçons handicapés la **participation et la synergie des acteurs**, la prise en compte des questions d’**intersectionnalité genre-âge-handicap** et les dispositifs de gouvernance et de pilotage.
* Les éléments susceptibles de favoriser l’**institutionnalisation et opérationnalisation des approches inclusives** (politiques éducatives et de formation inclusives, intégration de l’approche inclusive dans les mécanismes de formation initiale et continue des professionnels de l’éducation et de la formation, prise en compte des coûts liés à l’inclusion dans les budgets publics etc.)

Une restitution au commanditaire (HI) et l’Agence française de développement (AFD) sera à prévoir avant la validation du rapport final pour un échange sur l’impact de la CPP, et ses enjeux stratégiques.

Le questionnaire de fin d’évaluation suivant devra être rempli par l’équipe d’évaluation :

<https://hicollect.surveycto.com/collect/METAEVAL>

**6.2. Dates et calendrier indicatif de l’évaluation**

L’évaluation est prévue sur une période de 6 mois à compter du lancement de l’appel d’offre (juillet 2025) au dépôt du rapport final (janvier 2026). Les différentes phases de l’évaluation et leur durée sont précisées dans le tableau suivant.

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Activités** | **Juillet -Août**  **2025** | | | | **Août -Sept 2025** | | | | **Sept -Oct**  **2025** | | | **Oct-Nov**  **2025** | | | | **Nov – Déc**  **2025** | | | **Dec - Jan 2025** | | | | **Janvier**  **2026** | | | | | | | | | | |
| Lancement Appel d’offres  pour recrutement du consultant |  | **x** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Clôture réception des offres |  |  |  |  |  |  |  | **x** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Sélection du consultant |  |  |  |  |  |  |  |  | **x** | **x** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Contractualisation consultant |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | **x** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Briefing de cadrage et ajustement calendrier |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | **x** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Transmission documents pour revue documentaire |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | **x** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Briefing pré-phase terrain |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | **x** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Rapport de démarrage |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | **x** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Mission terrain / Entretiens et focus group |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | **x** | **x** | **x** | **x** | **x** |  |  |  |  |  | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Restitution des résultats aux équipes |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | **x** |  |  |  |  | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Rédaction rapport provisoire |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | **x** | **x** |  |  |  | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Relecture et feedback rapport par le commanditaire (écrit et par visioconférence) |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | **x** |  |  | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Rédaction et soumission du rapport final\* |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | **x** | | **x** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Restitution finale entre consultants / AFD / HI pour un échange plus macro (au niveau stratégique, institutionnel) |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | |  |  | **x** | **x** | **x** | **x** | **x** | **x** | **x** | **x** |

Ce calendrier pourra être modifié/affiné à la suite des échanges avec l’équipe d’évaluation retenue.

Le calendrier est basé sur la possibilité pour un/e consultant/e international/e de se rendre sur le terrain, en fonction de l’évolution de la crise sanitaire et des contraintes liées aux déplacements internationaux. L’option d’évaluation à distance et/ou de mobilisation d’évaluateurs locaux pourra être retenue dans certains pays si un voyage sur place n’est pas possible.

\* La version finale est attendue pour le **09/01/2026** au plus tard.

**7-Moyens**

* 1. **Expertise recherchée de la/du ou des consultant (es)**

Peuvent postuler à la présente prestation toute personne physique ou morale (bureau d’étude ou consultant indépendant) répondant au profil recherché. Elle/il devra ainsi :

* + - Avoir une bonne connaissance des systèmes et dispositifs mis en place pour favoriser l’emploi des jeunes.
    - Avoir une connaissance de ces dispositifs dans au moins deux pays parmi ceux concernés par le projet est une plus-value.
    - Avoir une solide expérience dans l’évaluation des projets de développement.
    - Avoir des notions de base sur le handicap, sur les problématiques spécifiques liées au handicap et le genre est une plus-value.
    - Avoir une expérience professionnelle comprise entre 5 à 10 années dans le champ du développement dont 3 ans dans le champ de l’éducation et formation professionnelle.
    - Être titulaire d’un diplôme universitaire de niveau Master ou équivalent.
    - Avoir une maitrise du français à l’oral comme à l’écrit.
    - Avoir de très bonnes capacités communicationnelles et rédactionnelles.
  1. **Budget alloué à l’évaluation**

Le budget estimé se situe **dans une fourchette de 27 000€ à 35 000€ TTC,** selon les besoins techniques**.**

La/ le consultant (e) sera payé (e) uniquement sur la base du montant défini et accordé dans son contrat avec HI. Aucun autre frais ne sera payé au consultant outre ceux consentis sur la base de son offre financière qui aura été négociée et validée. La/le consultant (e) ne pourra pas bénéficier des avantages des salariés de HI (transport, indemnité de repas, accès informatique, badge ou clé d’entrée, matériel…).

Le paiement de sa prestation sera réalisé en plusieurs tranches à savoir :

* 30% à la signature du contrat.
* 30% après la validation de la note de cadrage (incluant les outils de collecte de données).
* 40% après la validation du rapport final.

**7.3. Ressources disponibles mises à disposition de l’équipe d’évaluation**

HI mettra à la dispositionde la/du consultant (e) les documents du projet (narratifs techniques et financiers, cadre logique, les programmes d’activités), le rapport intermédiaire bailleur, des comptes rendus et rapports d’activités, des rapports d’auto-évaluation à mi-parcours etc.

1. **Soumission des offres**

Les documents relatifs à l’appel d’offres et toute correspondance échangée entre le soumissionnaire et Humanité & Inclusion (HI) doivent être écrits en français. La soumission doit comporter une offre technique (en français) et une offre financière (en Euros).

L'évaluatrice/évaluateur est responsable de présenter dans son offre technique et financière les méthodologies et outils d'évaluation dans un « plan de travail d’évaluation ». La proposition doit être en adéquation avec les normes professionnelles et les critères internationaux et sera validée par le commanditaire avant d'être appliquée par l’évaluateur.

**L’offre administrative** :

* + Lettre de soumission signée par le représentant légal ou son mandataire et précisant la

référence HI, le nom du marché et la date de validité de l’offre (**éliminatoire\***)

* + Copie de la preuve de l’enregistrement légal en tant que consultant dans son pays

d’origine (**éliminatoire\***)

* + Copie d’une attestation fiscale valide de moins de 3 mois (**éliminatoire\***)
  + Copie d’une assurance responsabilité civile *(obligatoire mais non éliminatoire)*
  + Le RIB de l’entreprise *(obligatoire mais non éliminatoire)*
  + Passeport ou carte nationale d’identité du représentant légal (**éliminatoire\***)
  + Dans le cas d’un mandat, la procuration officielle entre le représentant légal et le mandataire et la copie de la pièce d’identité ou du passeport du mandataire (**éliminatoire\***)
  + Bonnes Pratiques Commerciales HI remplies, datées, signées par le représentant légal ou son mandataire et avec le cachet de la société si applicable *(obligatoire mais non éliminatoire)*
  + Conditions Générales d’Achat HI remplies, datées, signées par le représentant légal ou son mandataire et avec le cachet de la société si applicable *(obligatoire mais non éliminatoire)*
  + La déclaration d’intégrité AFD remplie, datée, signée par le représentant légal ou son mandataire et avec le cachet de la société si applicable *(obligatoire mais non éliminatoire)*
  + La déclaration de sureté remplie, datée, signée par le représentant légal ou son mandataire et avec le cachet de la société si applicable *(obligatoire mais non éliminatoire)*

**En cas de non-présentation d’un document éliminatoire mentionné ci-dessus, l’offre du consultant sera rejetée lors de l’analyse administrative et par conséquent les offres technique & financières ne seront pas ouvertes et ne seront pas analysées par le Comité de Sélection.**

**NB 1: A noter que le nom du représentant légal de la structure devra apparaitre sur au moins un document légal de la structure en dehors du passeport ou de la CNI ou du RIB (éliminatoire).**

**Le nom & prénom & position du consultant principal doivent être mentionnés clairement dans la proposition technique de l’offre.**

**NB 2**: **La lettre de soumission** **doit préciser** **la référence du DA + Intitulé de la consultance + date de validité de l’offre.** **Le texte suivant doit être intégré dans la lettre de soumission ou dans la proposition mais toujours daté & signé avec le nom & prénom & position du signataire qui doit être le représentant légal :**

***« Nous attestons que nous, les membres de notre groupement, et nos sous-traitants le cas échéant, avons pris connaissance du contexte sécuritaire et avons évalué les risques associés dans le cadre de l’exécution du Marché de [évaluation finale du projet multipays CPP/AFD 2]. Nous reconnaissons que la sûreté des personnes et biens mobilisés pour l’exécution du Marché financé par l’AFD reste de notre responsabilité exclusive. Nous nous engageons à prendre les mesures que nous estimons nécessaires et suffisantes pour assurer la sûreté de ces personnes et biens ».***

* **Le dossier technique**

L’offre technique contiendra les éléments suivants :

* + Présentation du soumissionnaire (CV à jour) et document légal d’enregistrement.
  + Organisation et méthodologie de mise en œuvre de l’évaluation (matrice des questions évaluatives).
  + Explication des risques et des hypothèses ayant une incidence sur l'exécution de l’évaluation.
  + Aperçu de l'approche proposée pour la mise en œuvre de l’évaluation.
  + Liste des activités proposées considérées comme nécessaires pour atteindre les objectifs de l’évaluation.
  + Calendrier, chronologie et durée des activités proposées.

- **Le dossier financier**

L’offre financière (en euros) contiendra les éléments suivants :

* + - Le budget doit être détaillé en faisant apparaitre :
  + Les honoraires : tous les honoraires doivent comprendre : la rémunération effective de l’expert, par jour de travail.
  + Les déplacements par voie aérienne entre pays, les frais d’hébergement selon les standards HI, visa si besoin.
  + Les frais de communication et de reproduction.
  + La marge, qui couvre les frais généraux du prestataire, et les structures de soutien si besoin.

1. **Evaluation des offres**

Pour la sélection du consultant, les offres seront analysées successivement à travers les critères administratifs (qui comportent des critères éliminatoires que nous conseillons aux candidats de bien observer de peur de voir leur dossier rejeter), puis techniques et financières.

* **Etape administrative** : le/la candidate ne passe pas cette étape si elle ne fournit pas les pièces « **éliminatoires**» ; Même en l’absence des pièces « obligatoires » du dossier, la candidature peut passer à l’étape suivante, mais le/la candidate devra être capable de les fournir si sa candidature était retenue pour les besoins de contractualisation avec HI.
* **Etape technique** : elle comporte l’analyse du CV en rapport avec le profil demandé et de l’approche méthodologique proposée par le consultant. Elle sera notée sur **80 points**. Une note technique inférieure à **56** est éliminatoire et l’offre financière du candidat ne sera pas étudiée.
* **Etape financière** : l’offre financière la moins-disante pour la mission, tenant compte du nombre de jours de mission et de la logistique nécessaire à sa tenue sera notée sur **20 points**. La note financière des autres offres sera calculée proportionnellement à l’offre de la moins-disante.

Les offres seront évaluées selon les critères énumérés ci-dessous :

1. **CRITÈRES ADMINISTRATIFS**

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères administratifs** | **Observations** |
| Lettre de soumission datée et signée par le représentant légal ou son mandataire en précisant la référence du DA + Intitulé de la consultance + date de validité de l’offre et le texte de Déclaration de Sureté | **Eliminatoire** |
| Copie de la preuve de l’enregistrement légal en tant que consultant dans son pays d’origine | **Eliminatoire** |
| Copie d’une l’attestation fiscale valide de moins de 3 mois | **Eliminatoire** |
| Copie d’une assurance responsabilité civile | **Obligatoire** |
| Relevé d’Identité Bancaire au nom de la structure | **Obligatoire** |
| Passeport ou Carte nationale d’identité du représentant légal | **Eliminatoire** |
| Dans le cas d’un mandat, la procuration officielle entre le représentant légal et le mandataire et la copie de la pièce d’identité ou du passeport du mandataire | **Eliminatoire** |
| Offre soumise dans le délai | **Eliminatoire** |
| Conditions Générales d’Achat HI remplies, datées, signées par le représentant légal ou son mandataire et avec le cachet de la société si applicable | **Obligatoire** |
| Bonnes Pratiques Commerciales remplies, datées, signées par le représentant légal ou son mandataire et avec le cachet de la société si applicable | **Obligatoire** |
| Déclaration d’intégrité AFD dûment remplies, datées, tamponnées et signées par le représentant légal (obligatoire); | **Obligatoire** |

1. **GRILLE DE SELECTION**

|  |  |
| --- | --- |
| **Offre Technique** | **80** |
| Profil du consultant, expériences passées, lien avec le thème de la consultance (expérience dans le secteur d’éducation et formation inclusives, expérience en évaluation, méthodologie d’enquête)  Copie d’au moins 3 expériences pertinente en évaluation de projets et conduite d’enquêtes de terrain dans le domaine l’éducation et formation inclusives  *– Des points supplémentaires seront attribués si plus de 3* | /30 |
| Compréhension des termes de référence et interprétation de ces dernières dans la  Proposition technique | /20 |
| Méthodologie d’enquête, pertinence par rapport au projet, viabilité | /20 |
| Chronogramme d’activités, viabilité, pertinence | /10 |
| **Offre financière** | **20** |
| L’offre financière de l’entreprise qui est la moins-disant est considérée comme critère de référence pour le calcul des notes financières des autres offres. Pour cela, la note maximale de 20 lui sera affectée et les autres offres financières seront notées par  L’application de la formule suivante :  *Note financière = (20 x Offre financière moins-disant / Offre proposée*) |  |
| **Total évaluation (Note Technique + Note Financière)** | **100** |

## Dépôt des dossiers de candidature

Les offres doivent être envoyées par mail avec la référence « Evaluation finale Projet CPP II Éducation / Formation Inclusives » au plus tard le **15/08/2025** **à 17h00** (GMT) à l’adresse électronique suivante : [cotation.hi@senegal.hi.org](mailto:cotation.hi@senegal.hi.org)

Les offres reçues après la date et/ou l’heure indiquées ne seront pas traitées.

1. *ODD4 - Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d’équité et promouvoir les possibilités d’apprentissage tout au long de la vie*; *ODD5 - Réaliser l’égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles* [↑](#footnote-ref-1)
2. Les définitions de la résilience divergent parfois et renvoient à des champs théoriques très différents. Dans sa perspective de travail, HI opte ainsi pour la définition de Manciaux, Vanistendael, Lecomte et Cyrulnik (2001) qui la définissent comme la : « Capacité d’une personne ou d’un groupe à se développer bien, à continuer à se projeter dans l’avenir en dépit d’« événements déstabilisants, de conditions de vie difficiles, de traumatismes sévères ». [↑](#footnote-ref-2)